



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 120207

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille au sujet de la politique familiale de la petite enfance. Ces dernières années, les mesures pour aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle se sont multipliées : instauration du complément de libre choix d'activité, création de places en crèches, diversification des modes de garde individuelle et revalorisation des métiers de la petite enfance. Cependant, un récent rapport parlementaire a souligné certaines insuffisances de la politique familiale. Actuellement, ce sont majoritairement les mères qui renoncent à leur activité professionnelle à l'occasion d'une naissance : 37 % d'entre elles prennent un congé parental faute d'avoir trouvé une solution de garde pour leur enfant. D'autant plus que leur retour sur le marché du travail s'avère ensuite souvent difficile. Deux propositions sont avancées dans ce rapport afin d'inciter les pères à prendre le relais des mères : 60 jours du congé parental leur seraient réservés et une prime de 250 euros par mois, dans la limite de six mois, leur serait attribuée s'ils prenaient une partie du congé parental, alors que la mère reprendrait emploi ou suivrait une formation professionnelle. En conséquence, il demande quelles suites il entend donner à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120207

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2341